

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Juin 2012

Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 Rencontre avec la CNAPE
- 3 Plan d'actions 2012 - 2013
- 4 Site internet de la fédération
- 5 Formation MJIE
- 7 Liste des administrateurs de la FN3S
- 8 Informations diverses

Le mot du Président

Nous voici début juin au milieu du gué de 2012, année promise à tous les changements.

Au-delà des discours et des slogans dont nous avons été largement destinataires ces derniers mois avec l'élection présidentielle, et maintenant avec la campagne des législatives, que pouvons-nous espérer de concret pour notre secteur d'une alternance politique qui se dessine et qui devrait, sauf surprise, se confirmer prochainement ? La nouvelle Garde des Sceaux, Christiane TAUBIRA, accompagnée de Pierre JOXE, a rappelé, dès sa première visite au Palais de Justice de Paris le 19 mai, les engagements de François Hollande décidé à «réaffirmer la spécificité de la justice des mineurs» avec «la primauté de l'éducatif sur le répressif».

Ce signe positif de l'intérêt porté d'emblée à notre champ d'intervention ne dit rien, bien entendu, des rallonges budgétaires envisageables ou non pour 2012 pour le S.A.H. et des priorités budgétaires à venir. Nous devons sans aucun doute patienter quelques temps pour juger et jauger le changement de cap annoncé. A moins que la réunion prévue le 12 juin à la DPJJ avec les fédérations nous apporte quelques indices encourageants, sachant que lors de cet échange, seront passés en revue les sujets sensibles touchant à la justice des mineurs auxquels le secteur associatif est confronté. La FN3S, pour sa part, se fera porte-parole de vos observations et difficultés en ce qui concerne la mise en œuvre de la MJIE. D'où l'importance de vos remontées au travers notamment des administrateurs présents dans vos régions respectives.

Entre temps, deux rendez-vous seront précieux pour alimenter notre positionnement :

1) Celui du 2 juin, lors de l'AG de l'AFMJF* où je participerai à l'une des tables rondes de cette journée dont le thème «A la recherche de l'enfant perdu» en dit long sur le désarroi actuel des magistrats face à la déconstruction en cours de leur rôle. Je plaiderai à la fois pour une reconnaissance de la pertinence de l'investigation comme levier d'une remobilisation des ressources sociales et familiales autour de l'enfant en danger, et à la fois sur l'intérêt d'une évolution de nos pratiques que la réforme actuelle initie, pour peu que les moyens viennent correspondre à l'ambition qualitative de celle-ci. Et sur ce point crucial, je compte solliciter critique et soutien de la part des magistrats en tant que premiers intéressés.

2) Celui des 6, 7 et 8 juin, dates de nos Journées d'Etudes où repenser nos métiers et notre action s'avère primordial pour éviter une instrumentalisation de nos ressources humaines aux seuls objectifs d'optimisation économique que la crise veut nous imposer, alors même que les précarités de tous ordres touchent précisément pour une grande part les populations qui nous sont confiées. A noter comme ajout dans un programme riche et de qualité, l'intervention le 8 juin en fin de matinée de Jean-Louis DAUMAS, Directeur de la PJJ, et pour rappel, ce même jour, l'après-midi consacrée lors d'une table ronde à un nouveau point d'étape sur la MJIE.

En attendant ces échéances, nos associations et services se démènent actuellement pour sauvegarder dans le cadre des discussions budgétaires avec la PJJ, des moyens d'exercer le plus correctement possible, en cette année transitoire, leurs missions de service public en tenant compte des restrictions contenues dans la circulaire de tarification, aussi contestable soit-elle.

Gageons que les semaines qui viennent seront porteuses de quelques lueurs d'espoir et en tout état de cause, il s'agit bien de rester mobilisés.

Michel FOLLIOT
Président de la FN3S

* Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (confère texte inducteur de l'AG sur le site http://www.afmjf.fr/IMG/pdf/programme_AG_AFMJF_2012.pdf)



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

UNE RENCONTRE AVEC LA CNAPE

La FN3S a reçu, à l'occasion du Conseil d'administration du 21 mars 2012, Fabienne Quiriau, Directrice Générale de la CNAPE, et Audrey Pallez, Conseillère Technique sur toutes les questions de la justice des mineurs et la PJJ.

L'objectif de cette rencontre visait à une présentation mutuelle de la FN3S et de la CNAPE et à rechercher les modalités de travailler ensemble.

Dans un premier temps, la FN3S a décliné son plan d'actions stratégique 2012/2013 (Cf. article de Denis Benainous).

Fabienne Quiriau a rappelé que la CNAPE a été créée en mars /avril 2010 et que tout ne s'est pas fait sans difficultés, du fait d'écart entre le conceptuel et le réel. En outre, il n'est pas toujours facile de travailler les uns avec les autres, entre associations et fédérations qui ont des histoires fortes et des spécificités. Mme Quiriau considère que le plan d'actions stratégique de la FN3S s'inscrit parfaitement dans le projet stratégique de la CNAPE. Cela induit de la lisibilité dans les actions de chacun. Si les champs d'action sont différents, le dénominateur est commun : l'enfant et sa famille.

La CNAPE c'est : 250 000 jeunes concernés, 35 000 professionnels, 110 associations.

C'est aussi :

- Un ensemble d'administrateurs très renouvelé aujourd'hui et adhérent au projet stratégique.
- Une équipe de 9 personnes au siège, avec 4 conseillères techniques pour répondre aux besoins des adhérents et avoir des réponses précises.
- Des CNAPE régionales, avec des délégués régionaux. Il n'y aura pas de CNAPE départementales pour le moment.

Elle remarque que le contexte général est difficile, mais néanmoins fédérateur et pense qu'il est nécessaire de se rassembler pour avancer mais sans que cela n'empêche chacune des composantes de garder son identité. Chacun doit pouvoir, dans la CNAPE y trouver, ce qu'il cherche.

Elle pense que chacun peut faire ensemble dans la CNAPE ce qu'il a envie d'y faire comme par exemple :

- Trouver un appui technique.
- Porter des projets forts devant les politiques publiques.
- Faire connaître les champs de travail. Elle cite l'exemple du livre sur la MJA GBF.

Il y a des temps pour faire ensemble mais aussi pour faire seul.

Chacun doit continuer à vivre et exister.

« Il nous faut reprendre en main notre destin » dit-elle encore. Nos principes d'action sont des principes associatifs. Nous devons marquer notre différence.

Elle considère cet axe de travail comme très important.

Lors des échanges qui ont suivi ces présentations, Fabienne Quiriau, interroge la place du judiciaire. Pour elle, les associations devront repenser leur action.

Avec elle nous abordons trois points particuliers :

- Comment faire évoluer les CNAPE régionales pour plus de participations des mouvements ? Une réflexion doit s'engager.
- Les formations de la FN3S : comment la CNAPE pourrait-elle s'y associer ? Les référents formation de la FN3S prendront contact avec la CNAPE.
- La participation des représentants de fédérations aux commissions d'appels à projets de la PJJ : cette question sera soumise à la conseillère juridique de la CNAPE.

Pour conclure, cette rencontre avec Fabienne Quiriau, directrice de la CNAPE, a été un moment fort de ce début 2012 pour la FN3S.

Jeanne KANJE

PLAN D' ACTIONS FN3S 2012-2013... UNE RÉFÉRENCE.

Après des années de concertation difficile avec la PJJ concernant la réforme de l'investigation et la mise en place de la fameuse MJIE, les administrateurs de la **FN3S** ont souhaité conduire une réflexion sur l'identité, le positionnement et le devenir de la fédération.

Ainsi, afin d'associer nos adhérents à cette démarche, nous avons transmis au cours du mois de mars 2012 un questionnaire permettant de recueillir les attentes et les besoins.

Deux grandes thématiques ont été abordées concernant la **FN3S** :

- La dimension politique :
 - ▶ Son champ d'action, son périmètre ;
 - ▶ Ses alliances et partenariats ;
- Le soutien aux adhérents :
 - ▶ Quel soutien ?
 - ▶ Quelle relation de proximité ?

La participation à ce questionnaire a été relativement importante puisque le taux de retour est de 43% (merci à tous ceux qui ont répondu).

L'analyse des résultats indique :

- Le souhait d'une ouverture à toutes les investigations du champ de la protection de l'enfance, du pénal et aux services d'aide à la décision des Chambres de la Famille ;
- La validation de la stratégie d'adhésion à la CNAPE et des interventions en interfédéral (CNAPE, UNIOPPS, Citoyens et Justice) ;
- De prolonger et de renforcer le partenariat
- Une demande de soutiens concernant la MJIE en organisant des coopérations régionales, en mutualisant les expériences et en proposant des dispositifs de formation.

A l'appui de ces éléments, nous avons élaboré et formalisé un plan d'actions pour 2012 et 2013 intégrant 5 axes stratégiques :

AXE 1 : Représenter les services et les professionnels de l'investigation

- Participer aux instances de concertation du ministère de la Justice
- Accroître notre présence en région au plus près de nos adhérents

AXE 2 : Soutenir le développement des compétences sur l'investigation et la protection de l'enfance

- Organiser des journées des adhérents
- Organiser des journées d'études
- Mettre en place des modules de formation
- Répondre aux besoins des adhérents

AXE 3 : Diversifier notre champ d'intervention

- Se positionner comme lieu ressources sur l'investigation, l'évaluation administrative et les enquêtes JAF.

AXE 4 : Construire et consolider nos alliances

- Clarifier notre participation à la CNAPE
- Développer des coopérations avec d'autres fédérations.

AXE 5 : Développer notre communication interne et externe

- Mettre en place un site internet
- Consolider « l'Echo de la fédé ».

Ces actions sont en cours de réalisation et donneront lieu à évaluation.

*Denis BENAINOUS
Vice-président*

Depuis plusieurs mois maintenant, vous avez la possibilité de vous connecter sur le site Internet de la FN3S : <http://www.fn3S.fr>.

Vous y trouverez bon nombre d'informations sur l'actualité de la fédération, sur les réunions à venir. Vous pouvez consulter les anciens numéros de l'écho de la fédé, l'annuaire des administrateurs, etc...

D'autres rubriques sont en construction :

- La MJIE
- Les textes législatifs et réglementaires
- L'agenda de la FN3S
- Les articles de presse sur l'investigation

N'hésitez pas à envoyer vos remarques et suggestions à l'adresse suivante : fn3s@wanadoo.fr



The screenshot shows the homepage of the FN3S website. At the top, there is a navigation menu with links: Accueil, La FN3S, Journées d'études, Publications, Journées des adhérents, Adhésions. The main header features the FN3S logo and the text "Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés" and "PROTECTION DE L'ENFANCE". Below this, the word "Accueil" is prominently displayed. The page is divided into sections: "Présentation Objectifs", "PRÉSENTATION", and "OBJECTIFS". The "PRÉSENTATION" section states that FN3S groups services, associations, and professionals in the field of child protection. The "OBJECTIFS" section lists goals such as representing the profession's interests, constituting reflection and proposal spaces, and organizing animation and training actions. Two upcoming events are highlighted: "4 AVRIL 2012 à PARIS" and "6,7,8 JUNI 2012 à LYON". At the bottom, contact information for the secretariat in Pessac is provided, along with the website URL www.fn3s.fr.

FORMATION MJIE

Lieu :
PARIS

Dates :
Octobre 2012
(2 jours)

Coût :
500 euros
pour les personnels
des services
adhérents
-
650 euros
pour
les non adhérents

La FN3S est un organisme
de formation déclaré
sous le n° : 41 54 02592 54

Intitulé de la formation :

LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

Objectifs de la formation :

Connaître les mesures d'investigation judiciaires et leur articulation avec le système de protection de l'enfance. Comprendre et mettre en œuvre la MJIE.

Destinataires :

Travailleurs sociaux et psychologues des SIE, mettant en œuvre la MJIE

Intervenants :

Directeur et Chef de Service de services d'investigation, Psychologue, Administrateur FN3S.

Programme :

1. LA PROTECTION DE L'ENFANCE et LES MESURES JUDICIAIRES D'INVESTIGATION

- Rappel socio-historique du dispositif de Protection de l'Enfance
- Redéfinition des compétences administratives et judiciaires
- Notion de danger et articulation des dispositifs d'investigation
- Historique des mesures judiciaires d'investigation
- Évolution des dispositifs d'aide à la décision du magistrat

2. LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

- Émergence de la MJIE
 - Contexte et enjeux
 - Cadre légal : circulaire et annexes
- Définition et cadres d'intervention
 - Assistance éducative
 - Pénal
- Les éléments incontournables de toute investigation
 - Recueil et croisement des informations
 - Évaluation / investigation : deux notions à distinguer
 - Recueil et croisement des informations
 - Critères et objectivation
 - Restitution
- Caractéristiques
 - Modularité et ses déclinaisons
 - Interdisciplinarité

...

3. MISE EN ŒUVRE DE LA MJIE

- Éthique et posture professionnelle
 - a. Le mineur et sa famille au cœur du dispositif
 - b. Des référentiels théoriques
 - c. Secret / confidentialité / pertinence des informations partagées
 - d. Respect et droit des usagers (loi 2002-2)

- Le mineur et son environnement familial
 - Mineur en danger / Mineur délinquant : quel parcours ?
 - Notion de danger ou risque de danger : quels indicateurs ?
 - Besoins / intérêt de l'enfant et autorité parentale : un partage avec la famille
 - Repérage et activation des compétences parentales

- Recueil et traitement de l'information
 - L'entretien / La visite à domicile
 - Les réunions pluridisciplinaires
 - La chronologie de la mesure

- Évaluation clinique
 - Inter-activité et dynamique de la mesure
 - Inter et pluri-disciplinarité : une dynamique d'équipe qui s'élargit aux partenaires ; quelle place pour chacun (Intervenant socio-éducatif, psychologue, psychiatre) ? quelle articulation ?
 - Regards croisés et analyse partagée : objectivation des données

- Traitement et transmission de l'information
 - Les écrits professionnels, le rapport de fin de mesure
 - Le respect du contradictoire
 - Le magistrat et le temps de l'audience

LISTE DES ADMINISTRATEURS DE LA FN3S



GRAND NORD

Annick POURCHEL 03 21 98 48 61

GRAND EST

Alsace : Jean DUMEL 03 89 44 22 83

Lorraine : Jacques LE PETIT 03 83 41 82 12

CENTRE

Martine LORANS 03 80 30 61 07

Dominique GAUNET 02 47 71 15 95

CENTRE EST

Martine MANEVAL 04 37 65 21 30

Corinne BRUNEL 04 74 96 44 45

ILE DE France

Régine FAYOLE 01 53 34 34 56

Jeanne KANJE 01 49 56 58 00

Martine BEISTEGUI 01 41 92 52 52

GRAND OUEST

Michel FOLLIOU 06 88 03 58 40

Claude BESNARD 02 43 28 44 75

SUD OUEST

Nadine DELCOUSTAL 05 49 00 26 52

Nathalie VANDEPUTTE 05 57 81 79 18

Denis BENAINOUS 05 55 10 34 00

SUD

Laurence GRANJON 04 68 08 34 00

Didier VILLAIN 06 18 47 21 80

SUD EST

Isabelle GUILLAUME 04 95 08 21 24

INFORMATIONS DIVERSES



L'Assemblée Générale de la FN3S aura lieu le **jeudi 7 juin 2012** à 17 heures à LYON (dans les locaux des journées d'études). Venez nombreux.

Les rapports d'activité, moral et financier vous seront communiqués en début de réunion.



La **FN3S** a décidé d'organiser des **réunions d'adhérents par région**. Elles auront lieu à compter de septembre 2012. Vous recevrez prochainement la date et le lieu de la réunion. Elle sera animée par les administrateurs locaux.

Actes des journées d'études de la FN3S

A l'occasion des journées d'études de LYON, vous trouverez sur le stand de la FN3S, plusieurs publications à un prix exceptionnel. N'hésitez pas à les acheter pour compléter la bibliothèque du service ou la votre !

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Michel FOLLIOT
Denis BENAINOUS
Jeanne KANJE
Jacques LE PETIT

Conception graphique et mise en page :
ESCAPE - 54500 Vandoeuvre les NANCY
escape.com@wanadoo.fr